



AVIS DE PUBLICITÉ

Occupation temporaire du domaine public communal

Animations associatives de Noël 2026 - Ville de Villefranche-sur-Saône

1. Objet

La Ville de Villefranche-sur-Saône organise ses animations de Noël 2026 et met à disposition plusieurs emplacements situés sur le domaine public communal afin de permettre à des associations locales de proposer à la vente des produits alimentaires ou non alimentaires au public.

Cette mise à disposition a pour objectif de contribuer à l'animation du centre-ville et au dynamisme des festivités de Noël.

2. Organisateur

Ville de Villefranche-sur-Saône

183, rue de la Paix

69400 Villefranche-sur-Saône

3. Nature de l'autorisation

Les emplacements feront l'objet d'une **autorisation d'occupation temporaire du domaine public**, délivrée à titre personnel, précaire et révocable.

4. Dates concernées

Les emplacements seront mis à disposition les :

- **Samedi 5 décembre 2026 ;**
- **Samedi 12 décembre 2026 ;**
- **Samedi 19 décembre 2026.**

Les horaires précis d'installation, d'ouverture au public et de démontage seront communiqués aux bénéficiaires retenus.

5. Bénéficiaires visés

Peuvent présenter leur candidature :

- les associations loi 1901 ;
- les amicales et organismes à but non lucratif ;
- les associations caritatives, sportives, culturelles ou de sécurité civile (exemple : amicale des sapeurs-pompiers, classes en conscrits, associations locales).



6. Conditions d'occupation

Les associations pourront proposer à la vente des produits en lien avec leur activité ou destinés à financer leurs actions.

Afin de préserver l'équilibre économique du centre-ville et de garantir la diversité de l'offre proposée au public, les candidatures proposant une activité de restauration ou de vente alimentaire directement concurrente ou identique à celle exercée par les commerces environnants pourront ne pas être retenues.

La Ville veillera à une diversité des offres proposées sur l'ensemble des emplacements et sur les différentes dates concernées.

7. Conditions d'attributions

Les candidatures seront examinées au regard des conditions suivantes :

1. Caractère associatif et local de la structure ;
2. Cohérence de la proposition avec les festivités organisées sur la place du Promenoir, qu'il s'agisse de restauration, de vente d'objets ou d'une proposition d'animation ;
3. Complémentarité avec l'offre commerciale existante, afin d'éviter une concurrence directe avec les commerces avoisinants.

La Ville se réserve la possibilité de limiter le nombre d'emplacements attribués et de sélectionner les candidats afin de garantir la diversité des produits proposés, l'attractivité de l'animation et le respect de l'activité économique des commerces riverains.

8. Dossier de candidature

Le dossier devra comprendre :

- une présentation de l'association ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- une description des produits proposés à la vente ;
- les besoins techniques éventuels (électricité notamment).

9. Modalités de dépôt

Les candidatures devront être adressées avant le **vendredi 30 octobre 2026 à 12h00** :

- par courriel à : **cabinetdumaire@villefranche.net**.

10. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Cabinet du Maire à : **cabinetdumaire@villefranche.net**.